(04.66.83.81.42
/☎(04.66.83.00.72
e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Séance du 15 mai 2025 à 19h00
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 12
Qui ont pris part à la délibération = 10

Date de la convocation-diffusion
09/05/2025
Date dôaffichage
22/05//2025

Lôan deux mil vingt-cinq, le 15 mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, sôest réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient Présents :
Mesdames : Laëtitia FOURY, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA
Messieurs : Fabien CRUVEILLER, Stéphane BRIONI, Didier DURAND, Laurent ROQUE,

Absents excusés : Jérémy BRITO, Nicolas ROME

Pouvoirs : Aube MOURET à Sophie POUJOL, Pierre DURANDET à Stéphane BRIONI, Philippe PINCHARD à Fabien CRUVEILLER

Secrétaire de séance : Laurent ROQUE

Approbation du précédent conseil municipal

Le conseil municipal approuve à lôunanimité le précédent conseil municipal.

Compétence eau et assainissement

Suite aux dernières évolutions législatives et finalement le non transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes au 1er janvier 2026, ce service public est donc pérennisé en régie communale.
Compte rendu est fait des récentes études et plans dôactions élaborés qui ont mis en exergue les enjeux techniques et financiers liés notamment au rendement du réseau dôeau potable, au fonctionnement de la station de pompage et du Château dôEau, aux dépenses afférentes à la station dôépuration et au traitement des boues.
Les redevances de lôagence de lôeau et leurs modalités de prélèvement ont également été abordées. Le contrôle de lôagence de lôeau au titre des redevances pour pollution dôorigine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte a été évoqué.

Décision Modificative budget M49

Madame Sophie POUJOL informe les membres du Conseil Municipal quôil convient dôapporter au budget M49 la modification suivante :

En section de recettes dôInvestissement

Chapitre 041 Opérations Patrimoniales	
2031 Frais dôétudes	
Total	**+ 34 386.00ú**

En section de dépenses dôInvestissement

Chapitre 041 Opérations Patrimoniales	
2111 Terrains nus	**+ 4 800.00ú**
2118 Autres terrains	**+ 6 000.00ú**
2158 Autres installations	**+ 17 556.00ú**
2188 Autres Immobilisations corporelles	**+ 6 030.00ú**
Total	**+ 34 386.00ú**

En section de recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits services	
70111 Vente eau abonnés	**+ 70 000.00ú**
701241 Redevances pollution domestique	**+ 11 000.00ú**
701261 Redevances eau potable	**+ 2 000.00ú**
70611 Redevances assainissement collectif	**+ 23 000.00ú**

706121 Redevances modernisation réseaux	**+ 2 000.00ú**	
70613 Participation assainissement collectif	**+ 6 000.00ú**	
7062 Redevances assainissement non collectif	**+ 1 000.00ú**	
Total		**+ 115 000.00ú**
En section de Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre 011 Charges caractères général	**+ 32 00.00ú**	
61523 Réseaux + 29 500.00ú		
6156 Maintenance +1 500.00ú		
617 Etudes et recherches + 1 000.00ú		
Chapitre 66 Charges Financières		
66111 Intérêts réglés à lôéchéance	**+ 6 000.00 ú**	
Total		**+ 38 000.00ú**
En section de Recettes dôInvestissement		
Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées		
1641 Emprunt en euros .	**- 77 000.00ú**	
En section de Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre 023 Virement à la section dôinvestissement	**+ 77 000.00ú**	
En section de Recettes dôInvestissement		
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	**+ 77 000.00ú**	

Compétence eau potable et assainissement :
actualisation du tarif de lôassainissement collectif et mise en place dôune facturation indexée sur lôannée civile à compter de janvier 2026

Suite aux dernières évolutions législatives et finalement le non transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes au 1er janvier 2026, ce service public est donc pérennisé en régie communale.
Compte tenu des récentes études et plans dôactions élaborés qui ont mis en exergue les enjeux techniques et financiers liés à lôexercice de cette compétence, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à lôunanimité :

- valide une actualisation du prix moyen de lôassainissement collectif à 1,80euros /m3 via une évolution du Prix de lôassainissement au m3 à hauteur de 1,10 euros.
- Acte la mise en î uvre dôune facturation indexée sur lôannée civile à compter de janvier 2026 afin de mettre en cohérence les données des RPQS et les enjeux budgétaires afférents notamment vis-à-vis de lôagence de lôeau. Pour ce faire, un rôle complémentaire sera donc prévu en fin dôannée 2025 couvrant la période de consommation de juin à décembre.
- Décide que les montants seront les suivants à compter du rôle de facturation complémentaire de décembre 2025 :

Abonnement eau/compteur : 40.00 euros
Prix de lôeau au m3 : 1.98 euros

- - -

Abonnement assainissement/compteur : 15 euros
Prix de lôassainissement / M3 : 1.10 euros
Prix des boues / M3 : 0.40 euros

- Rappelle lôapplication des redevances spécifiques de lôagence de lôeau telles que délibérées le 21 décembre 2024 soit 0,43EHT/M3 le tarif de la redevance pour consommation dôeau potable pour 2025, 0.01EHT la contre valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux dôeau potable et 0.009EHT/M3 la contre valeur correspondant à la redevance performance des systèmes dôassainissement collectif

Fête des associations ï 2ème édition

Lôorganisation de la deuxième édition de la fête des associations prévue le dimanche 7 septembre a été présentée. Il y aura notamment un vide grenier autour du stade, des animations et un repas dansant sur la place de la mairie.